## AIM® EC HERBICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2019 1.9 10/06/2022 50001765 Date de la première parution: 05/01/2019

**SECTION 1. IDENTIFICATION** 

Identificateur de produit

Nom du produit AIM® EC HERBICIDE

**Autres moyens d'identification** 

Code du produit 50001765

Nature chimique Mélange

Numéro d'enregistrement

de produit

PCP #28573

<u>Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation</u>

**Utilisation recommandée** Peut être utilisé comme herbicide seulement.

**Restrictions d'utilisation** Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

FMC of Canada Ltd

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

<u>Canada</u>

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS** 

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Cancérogénicité : Catégorie 2

Risque d'aspiration : Catégorie 1

1/21

# **AIM® EC HERBICIDE**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2019
1.9 10/06/2022 50001765 Date de la première parution: 05/01/2019

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger

Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:** 

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les

précautions de sécurité.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protec-

tion/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement

un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: De-

mander un avis médical/ Consulter un médecin.

P331 Ne PAS faire vomir.

**Entreposage:** 

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

**Autres dangers** 

Inconnu.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Mélange

#### Composants

Nom Chimique		No. CAS	Concentration (% w/w)
	mun/Synonyme		
Solvent naphtha (petro-	Solvent naphtha	64742-94-5	
leum), heavy arom.	(petroleum),		>= 60 - < 80 *
	heavy arom.		
carfentrazone-ethyl	carfentrazone-	128639-02-1	21.9
	ethyl		21.9
butan-1-ol	butan-1-ol	71-36-3	>= 1 - < 5 *
4-hydroxy-4-	4-hydroxy-4-	123-42-2	>= 0.1 - < 1 *
methylpentan-2-one	methylpentan-2-		>= 0.1 - < 1

# **AIM® EC HERBICIDE**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2019 1.9 10/06/2022 50001765 Date de la première parution: 05/01/2019

one

#### **SECTION 4. PREMIERS SOINS**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plu-

sieurs heures plus tard.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.

S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste

En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.

NE PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Symptômes et effets les plus :

importants, aigus et différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

Susceptible de provoquer le cancer.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

#### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inadé-

quats

: Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan: :

gereux

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

# **AIM® EC HERBICIDE**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2019 1.9 10/06/2022 50001765 Date de la première parution: 05/01/2019

> Composés chlorés Composés de fluor Cyanure d'hydrogène Chlorure d'hydrogène

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fer-

mées.

Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants

complètement fermés.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors

de la lutte contre l'incendie.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection personnelle.

Assurer une ventilation adéquate.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire

l'accès au personnel non autorisé.

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Seules les personnes qualifiées munies des équipements de

protection adéquats peuvent intervenir.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diato-

mées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales

(voir chapitre 13).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

## **SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent.

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

4/21

# **AIM® EC HERBICIDE**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2019 1.9 10/06/2022 50001765 Date de la première parution: 05/01/2019

Conseils pour une manipula- :

tion sans danger

Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante

suffisante dans les ateliers.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage

sures

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Défense de fumer.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

D'autres informations sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

## SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.	64742-94-5	TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydro- carbure total)	CA AB OEL
		TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydro- carbure total)	ACGIH
carfentrazone-ethyl	128639-02-1	TWA (Fraction inhalable)	1 mg/m3	ACGIH
butan-1-ol	71-36-3	TWA	20 ppm 60 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	15 ppm	CA BC OEL
		С	30 ppm	CA BC OEL
		Р	50 ppm 152 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	20 ppm	ACGIH
4-hydroxy-4-methylpentan-2- one	123-42-2	TWA	50 ppm 238 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	50 ppm	CA BC OEL
		VEMP	50 ppm	CA QC OEL

# **AIM® EC HERBICIDE**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2019 1.9 10/06/2022 50001765 Date de la première parution: 05/01/2019

	238 mg/m3	
TWA	50 ppm	ACGIH

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Protection des mains

Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un masque et des vêtements de protection en cas de

problèmes lors du traitement.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures de protection : S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches

de sécurité soient situés près de la zone de travail. Porter un équipement de protection adéquat.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utili-

sation.

Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec

son mode d'emploi détaillé.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après

la manipulation du produit.

## **SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect : liquide

Couleur : brun, orange

Odeur : aromatique

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

# **AIM® EC HERBICIDE**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2019 1.9 10/06/2022 50001765 Date de la première parution: 05/01/2019

pH : 5.3

Concentration: 10 g/l

Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et in-

tervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Point d'éclair : 75.6 °C

Méthode: vase clos

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 9 lb/gal

Solubilité

Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

## **SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan- : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

# **AIM® EC HERBICIDE**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2019 1.9 10/06/2022 50001765 Date de la première parution: 05/01/2019

gereuses selon les indications.

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Sans objet

#### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4,077 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 6.31 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 4,000 mg/kg

#### Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Produit:** 

Espèce : Lapin

Résultat : irritation légère

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

## Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Produit:** 

Résultat : irritation légère

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

## Sensibilisation cutanée ou respiratoire

## Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Produit:** 

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

# **AIM® EC HERBICIDE**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2019 1.9 10/06/2022 50001765 Date de la première parution: 05/01/2019

## Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Composants:**

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Aberration chromosomique de la moelle os-

seuse

Espèce: Rat

Voie d'application: inhalation (vapeurs)

Résultat: négatif

carfentrazone-ethyl:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse

Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Activation métabolique: Activation métabolique

Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau

Espèce: Souris (mâle et femelle)

Résultat: négatif

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Pas de potentiel génotoxique

butan-1-ol:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de mutation génique

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: Directives du test 474 de l'OECD

Résultat: négatif

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse

# **AIM® EC HERBICIDE**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2019 1.9 10/06/2022 50001765 Date de la première parution: 05/01/2019

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Méthode: Directives du test 473 de l'OECD

Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-

fère, in vitro

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD

Résultat: négatif

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

Les données ne soutiennent pas le classement comme un

mutagène des cellules germinales.

## Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Produit:

Cancérogénicité - Évaluation : Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études chez des

animaux

#### Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

## **Composants:**

## carfentrazone-ethyl:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude multi-générationnelle

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Ingestion Fertilité: NOEL: 4,000 ppm

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOEL: 100 mg/kg p.c./jour

Embryotoxicité.: NOEL: 600 mg/kg p.c./jour

Résultat: négatif

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOEL: 150 mg/kg p.c./jour

Embryotoxicité.: NOEL: > 300 mg/kg p.c./jour

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique

sur la reproduction.

# **AIM® EC HERBICIDE**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2019
1.9 10/06/2022 50001765 Date de la première parution: 05/01/2019

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: toxicité pour la reproduction sur une génération

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral

Dose: 30, 100, 300, 1000mg/kg/bw Durée d'un traitement unique: 45 d

Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 300 mg/kg

p.c./jour

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 300 mg/kg

p.c./ioui

Méthode: Directives du test 422 de l'OECD

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral

Dose: 100, 300, 1000mg/kg/day Durée d'un traitement unique: 21 d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: > 1,000 mg/kg p.c./jour

Embryotoxicité.: NOAEL: > 1,000 mg/kg p.c./jour Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Espèce: Lapin

Voie d'application: Oral

Dose: 0, 100, 300, 800mg/kg/bw/day Durée d'un traitement unique: 29 d

Toxicité maternelle générale: LOAEL: 800 mg/kg p.c./jour

Embryotoxicité.: LOAEL: 300 mg/kg p.c./jour Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

Une certaine évidence d'effets néfatses sur la fonction

sexuelle et la fertilité, et/ou sur le développement, sur la base

d'expérimentations sur des animaux.

## STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

## **Composants:**

## carfentrazone-ethyl:

Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

butan-1-ol:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somno-

lence ou des vertiges.

## 4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:

Organes cibles : Voies respiratoires

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

#### STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

# **AIM® EC HERBICIDE**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2019 1.9 10/06/2022 50001765 Date de la première parution: 05/01/2019

#### Composants:

#### carfentrazone-ethyl:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

## Toxicité à dose répétée

#### Composants:

# Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEC : 0.9 - 1.8 mg/l Voie d'application : inhalation (vapeurs)

Durée d'exposition : 12 months

#### carfentrazone-ethyl:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEL : 1000 ppm Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 90 days

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEL : 1000 ppm Voie d'application : Dermale Durée d'exposition : 21 days

#### butan-1-ol:

Espèce : Rat

NOAEL : 1,500 mg/m³ Voie d'application : Inhalation

## 4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEL : 600 mg/kg p.c./jour

Voie d'application : Oral
Durée d'exposition : 13 weeks

Dose : 0, 25, 150, 600mg/kg bw/day Méthode : Directives du test 408 de l'OECD

Espèce : Rat, mâle et femelle LOAEL : 300 mg/kg p.c./jour

Voie d'application : Oral Durée d'exposition : 45 d

Dose : 30, 100, 300, 1000mg/kgbw Méthode : Directives du test 422 de l'OECD

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 1000 ppm

Voie d'application : inhalation (vapeurs)

Durée d'exposition : 6 weeks

Dose : 50, 225, 1000 ppm

## AIM® EC HERBICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2019 1.9 10/06/2022 50001765 Date de la première parution: 05/01/2019

Méthode : Directives du test 412 de l'OECD

## Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## **Produit:**

La substance ou le mélange est reconnu comme présentant des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain ou doit être considéré comme s'il présentait des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain.

## Évaluation de l'exposition humaine

#### **Composants:**

#### Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Contact avec la peau : Symptômes: L'exposition répétée peut provoquer dessèche-

ment ou gerçures de la peau.

#### Effets neurologiques

#### Composants:

## carfentrazone-ethyl:

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

#### **Autres informations**

#### **Produit:**

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

## **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### Écotoxicité

#### **Composants:**

#### Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 1 - 3

mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

# AIM® EC HERBICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2019 10/06/2022 50001765 Date de la première parution: 05/01/2019 1.9

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.89 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorga-

nismes

LL50 (Tetrahyména pyriformis): 677.9 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type d'essai: Inhibition de la croissance

carfentrazone-ethyl:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1.6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 9.8 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

CE50 (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 0.012 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC (algues): 0.001 mg/l Durée d'exposition: 96 h

CE50 (Lemna gibba (Lenticule bossue)): 0.0057 mg/l

Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.11 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Crustacés): 0.22 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 820 mg/kg

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 ppm

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Remarques: Diététique

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Remarques: Diététique

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 200 µg/bee Point final: Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 200 µg/bee

Point final: Toxicité aiguë par contact

butan-1-ol:

Toxicité pour les poissons CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 1,376

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

# **AIM® EC HERBICIDE**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2019 1.9 10/06/2022 50001765 Date de la première parution: 05/01/2019

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1,328 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 225

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 225

mg/

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 4.1 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 225 mg/l

Durée d'exposition: 4 d

CE50 (Micro-organisme naturel): 4,390 mg/l

Durée d'exposition: 17 h

## 4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Selenastrum capri-

cornutum)): > 1,000 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Selenastrum capri-

cornutum)): >= 1,000 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

LOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

# **AIM® EC HERBICIDE**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2019 1.9 10/06/2022 50001765 Date de la première parution: 05/01/2019

## Persistance et dégradabilité

## **Composants:**

## Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 58.6 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

carfentrazone-ethyl:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

butan-1-ol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Remarques: Devrait être biodégradable

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée

Résultat: Facilement biodégradable.

Méthode: Directive d'essais 301A de l'OCDE

#### Potentiel bioaccumulatif

## Composants:

## Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Bioaccumulation : Remarques: Le produit/substance a un potentiel de bioaccu-

mulation.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 3.72 Méthode: QSAR

carfentrazone-ethyl:

Bioaccumulation : Espèce: Poissons

Coefficient de bioconcentration (BCF): 176

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 3.36 (20 °C)

butan-1-ol:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Pow: 1 (25 °C)

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: -0.09 Méthode: QSAR

# **AIM® EC HERBICIDE**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2019 1.9 10/06/2022 50001765 Date de la première parution: 05/01/2019

#### Mobilité dans le sol

## **Composants:**

#### Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: On s'attend à ce qu'il se répartisse dans les sédiments et les solides des eaux usées. Modérément volatile.

## carfentrazone-ethyl:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Remarques: La substance/le mélange et ses métabolites dans le sol peuvent être mobiles, mais n'ont pas été détectés dans

une étude de lixiviation sur le terrain.

Koc: 866, log Koc: 2.93

Stabilité dans le sol :

#### Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Information écologique sup-

plémentaire

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

## SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.

Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

#### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### Réglementations internationales

**UNRTDG** 

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Carfentrazone-ethyl)

Classe : 9 Groupe d'emballage : III

## AIM® EC HERBICIDE



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2019 1.9 10/06/2022 50001765 Date de la première parution: 05/01/2019

Étiquettes : 9

**IATA-DGR** 

UN/ID No. : UN 3082

Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Carfentrazone-ethyl)

Classe : 9 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne : 964

ment (avion de ligne)

**Code IMDG** 

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

964

(Carfentrazone-ethyl)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

#### Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## Réglementation nationale

**TDG** 

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Carfentrazone-ethyl)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171
Polluant marin : oui

Remarques : Afficher la marque « dangereux par inhalation » sur l'embal-

lage conformément au TMD 4.23.

## Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

## **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

NPRI Composants : Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.

butan-1-ol

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : En conformité avec les inventaires

# **AIM® EC HERBICIDE**



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/01/2019
1.9	10/06/2022	50001765	Date de la première parution: 05/01/2019

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ré-

pertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

ETHYL (RS)-2-CHLORO-3-{2-CHLORO-5-[4-

(DIFLUOROMETHYL)-4,5-DIHYDRO-3-METHYL-5-OXO-1H-1,2,4-TRIAZOL-1-YL]-4-FLUOROPHENYL}PROPIONATE

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : En conformité avec les inventaires

KECI : En conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : En conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI : Non en conformité avec les inventaires

#### Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

#### Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA BC OEL / C : limite du plafond

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

CA QC OEL / P : Plafond

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes

# **AIM® EC HERBICIDE**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05/01/2019 1.9 10/06/2022 50001765 Date de la première parution: 05/01/2019

et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire: IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

## Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

**CA/3F** 

Préparé par:

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ AIM® EC HERBICIDE



Version 1.9

Date de révision: 10/06/2022

Numéro de la FDS: 50001765

Date de dernière parution: 05/01/2019 Date de la première parution: 05/01/2019

Fin de la fiche technique signalétique